

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
10 octobre 2019**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 618/19 relatif à la zone réservée de Corcelettes, où le rapport de la commission d'urbanisme, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'adopter le plan et le règlement de la zone réservée de Corcelettes selon le préavis 618/19.
- Article 2 : de lever l'opposition formulée par Monsieur Urs Baessler.
- Article 3 : la zone réservée de Corcelettes entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département compétent, sa signature étant réservée.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2019.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich